

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 26 juin 2020, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand, Maire de REPLONGES
MM. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –
M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre

Absente excusée : Mme BOIVIN Nadine

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 05 juin 2020
- 3/ Compte-rendu de la Commission des Finances
- 4/ Affectation des résultats 2020
- 5/ Détermination des taux des taxes 2020
- 6/ Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2020
- 7/ Commune : Approbation du Budget Primitif 2020
- 8/ Vote des subventions 2020
- 9/ Logement 166, route de Pont de Veyle : modification d'une convention précaire
- 10/ Demande de subvention au titre de la DETR : Bâtiment technique
- 11/ Commission Communale des Impôts Directs
- 12/ Election des délégués au Schéma de cohérence Territoriale Bresse Val de Saône
- 13/ Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

- 14/ Compte rendu des commissions communales
- 15/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 16/ Informations diverses
 - Elections sénatoriales
 - Jurés d'assises
 - Rapport annuel de la bibliothèque

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame Catherine FONTIMPE, conseillère municipale à Monsieur Bertrand VERNOUX,
- Madame Christelle JOLY, conseillère municipale à Monsieur Jean-Pierre RETY.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIIN 2020

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 05 juin 2020 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 05 juin 2020.

3^{ème} QUESTION

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission des finances réunie le 16 juin 2020.

4^{ème} QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Pour le budget assainissement :

Constatant que le Compte Administratif Assainissement 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 743 538.04 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter 241 547.92 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2020, compte 1068,
- DECIDE d'affecter 501 990.12 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2020, compte 002.
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement :
2 179 521 € en dépenses et 913 253 € en recettes.

Pour le budget communal :

Constatant que le Compte Administratif Communal 2019 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 727 358.25 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 727 358.25 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2020, compte 1068,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement :
365 000 € en dépenses et 116 000 € en recettes.

5^{ème} QUESTION

Depuis la baisse de 5 % des taux, votée en 2012, les avis adressés aux contribuables mentionnent les taux suivants :

Taxe d'habitation	7.76 %
Foncier Bâti	9.31 %
Foncier non Bâti	28.40 %

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la taxe d'habitation précédemment présentée dans le ROB, la TH va être supprimée, et notre collectivité n'a donc pas à voter de taux. Elle percevra une compensation de l'Etat en appliquant le taux de l'année dernière et en tenant compte de l'évolution des bases d'imposition.

Les produits prévisionnels des trois taxes pour 2020 s'élèvent à 855 747 € contre 831 184 € en 2019.

	REALISATION	PREVISION	VARIATION
PRODUIT FISCAL DES 3 TAXES	2019	2020	
TAXE D'HABITATION	402 977	415 160	+ 3.02 %
TAXE FONCIER BATI	396 513	408 523	+ 3.02 %
TAXE FONCIER NON BATI	31 694	32 064	+ 1.17 %
TOTAL	831 184	855 747	+ 2.95 %

	REALISATION	PREVISION	VARIATION
PRODUIT FISCAL DES 4 TAXES	2019	2020	
TROIS TAXES	831 182	855 747	+ 2.95 %
ALLOCATIONS COMPENSATRICES POUR EXONERATION DES 3 TAXES	54 215	58 484	+ 8.05 %
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (ex TAXE PROFESSIONNELLE)	533 933	533 933	0 %
TOTAL	1 419 240	1 448 164	+ 2.61 %

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'assemblée municipale, qui après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir, pour 2020 les taux des taxes comme suit :

Foncier Bâti	:	9.31 %
Foncier non Bâti	:	28.40 %

6^{ème} QUESTION**ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020 du service public d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

Section d'exploitation :

Une dépense totale de 800 000 Euros décomposée en :

- virement à la section d'investissement :	570 000.00 €
- dotation aux amortissements :	149 024.16 €
- charges à caractère général :	53 800.00 €
- intérêts d'emprunt :	11 200.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	15 975.84 €

Une recette totale de 800 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	155 000.00 €
- Participation Assainissement Collectif :	5 000.00 €
- excédent reporté :	501 990.12 €
- amortissement des subventions :	138 009.88 €

Section d'investissement :

Une dépense totale de 3 600 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	34 028.00 €
- travaux sur réseaux :	395 000.00 €
- travaux STEP :	2 276 207.22 €
- acquisition de terrains :	6 000.00 €
- T.V.A. associée aux travaux :	522 131.05 €
- opération patrimoniales :	183 623.85 €
- amortissement des subventions :	138 009.88 €
- remboursement capital emprunt :	45 000.00 €

Une recette totale de 3 600 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	1 383 673.02 €
- affectation excédent de fonctionnement :	241 547.92 €
- T.V.A. associée aux travaux :	522 131.05 €
- virement section d'exploitation :	570 000.00 €
- opération patrimoniales :	183 623.85 €
- dotation aux amortissements :	149 024.16 €
- subvention d'investissement :	550 000.00 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- ACCEPTE la durée d'amortissement proposé, en précisant que l'amortissement des travaux et des subventions de la Station d'épuration est fixé à 25 ans ;
- APPROUVE le Budget Primitif 2020 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

7^{ème} QUESTION

COMMUNE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020 du budget communal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions de la section fonctionnement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 090 000 Euros**.

En fonction des dépenses et des recettes réalisées en 2019, les propositions sont les suivantes :

En dépenses :

- Charges à caractère général :

* B.P. 2019 + DM 2019	496 000.00 Euros	
* C.A. 2019	364 707.26 Euros	
* Proposition B.P. 2020		480 000.00 Euros

- Charges de personnel :

* B.P. 2019 + DM 2019	658 000.00 Euros	
* C.A. 2019	618 475.50 Euros	
* Proposition B.P. 2020		665 000.00 Euros

- Autres charges de gestion courante :

* B.P. 2019 + DM 2019	448 744.84 Euros	
* C.A. 2019	330 388.18 Euros	
* Proposition B.P. 2020		405 546.06 Euros

- Opérations d'ordre :

* B.P. 2019	175 488.16 Euros	
* C.A. 2019	175 488.16 Euros	
* Proposition B.P. 2020		180 453.94 Euros

- Charges financières :

* B.P. 2019	10 000.00 Euros	
* C.A. 2019	9 674.17 Euros	
* Proposition B.P. 2020		9 000.00 Euros

- Virement à la section d'investissement :

* B.P. 2019	344 310.85 Euros	
* C.A. 2019	0.00 Euros	
* Proposition B.P. 2020		350 000.00 Euros

Total des dépenses de fonctionnement : 2 090 000.00 Euros.

En recettes :

- Produit des services :

* B.P. 2019 + DM 2019	34 000.00 Euros	
* C.A. 2019	37 207.38 Euros	
* Proposition B.P. 2020		22 000.00 Euros

- Impôts et Taxes :		
* B.P. 2019	1 459 000.00 Euros	
* C.A. 2019	1 467 156.28 Euros	
* Proposition B.P. 2020		1 480 000.00 Euros
- Dotations et Compensations :		
* B.P. 2019	510 000.00 Euros	
* C.A. 2019	567 669.10 Euros	
* Proposition B.P. 2020		525 000.00 Euros
- Autres produits :		
* B.P. 2019 + DM 2019	94 543.85 Euros	
* C.A. 2019	119 058.76 Euros	
* Proposition B.P. 2020		63 000.00 Euros
- Résultat de fonctionnement reporté :		
* B.P. 2019	35 000.00 Euros	
* C.A. 2019	35 000.00 Euros	
* Proposition B.P. 2020		00.00 Euros

Total des recettes de fonctionnement : 2 090 000.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de la section investissement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 600 000 Euros.**

En dépenses :

PROGRAMMES	RESTE A REALISER	CREDITS NOUVEAUX	PROPOSITIONS DU MAIRE
Remboursement d'emprunt		119 820.00	119 820.00
88 – Electrification	10 200	119 800	130 000
98 – Acquisitions foncières	15 000	300 180	315 180
101 – Matériel	166 700	63 300	230 000
102 – Bâtiments communaux	13 500	236 500	250 000
109 – Voirie	86 000	454 000	540 000
115 – Aménagement Site Limorin	0	15 000	15 000
116- Aménagement RD 1079	2 400	57 600	60 000
117- Bâtiment technique	0	900 000	900 000
120 – Environnement	16 000	24 000	40 000
TOTAUX	365 000	2 235 000	2 600 000

En recettes :

- 2 600 000 Euros de recettes nouvelles émanant pour :
 - 727 358.25 € de virement de fonctionnement
 - 350 000.00 € de prélèvement de fonctionnement
 - 121 000.00 € de subventions et participations
 - 779 263.94 € d'excédent 2019
 - 235 000.00 € de F.C.T.V.A. (investissement de 2018)
 - 90 923.87 € de Taxe d'aménagement
 - 180 453.94 € d'amortissement des immobilisations
 - 116 000.00 € de restes à réaliser.

Le budget, dans sa globalité (fonctionnement et investissement) est présenté équilibré pour un montant total de **4 690 000.00 Euros.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- PREND connaissance des restes à réaliser pour 365 000 € en dépenses et 116 000 € de recettes d'investissement
- APPROUVE le Budget Primitif Communal 2020, tel que présenté.

8^{ème} QUESTION

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 16 juin 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2020, de la façon suivante :

- ALERTE		641.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle)		200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires		1 313.00 €
- Projet pédagogique		500.00 €
- Transports des classes (5 x 160 €)		800.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES	3€	3 500.00 €
- Centre de Formation Apprentis	55.00 €	1 100.00 €
- CROIX ROUGE		287.00 €
- FORMATION Musicale		1 194.00 €
- FOYER Musical		641.00 €
- J'ADE		160.00 €
- Maisons Familiales Rurales	108.00 €	1 080.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers (mutuelle)		1 278.00 €
- Prévention Routière		55.00 €
- SECOURS catholique		287.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires		1 875.00 €
- Projet pédagogique/musique		500.00 €
- Transports des classes (11 x 160 €)		1 760.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle)		200.00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers	108.00 €	432.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.		

9^{ème} QUESTION

LOGEMENT 166, ROUTE DE PONT DE VEYLE : MODIFICATION D'UNE CONVENTION PRECAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'un duplex constitué de l'ancien cabinet des médecins et du kinésithérapeute au 166, route de Pont de Veyle est occupé depuis le 1^{er} mai 2018 par Monsieur REGAZZONI et Madame HABRANT.

Cependant et suite à leur demande, il convient de modifier cette convention pour établir la convention au seul nom de Madame HABRANT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de modifier la convention d'occupation précaire établie entre Monsieur REGAZZONI et Madame HABRANT et notre commune au seul profit de Madame HABRANT,

- INDIQUE que les autres termes de la convention restent inchangés.

10^{ème} QUESTION

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques sont inscrits au budget 2020.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière auprès de la DETR.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques et les modalités de financement,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

11^{ème} QUESTION

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ETABLIT la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID), jointe en annexe.

12^{ème} QUESTION

ELECTION DES DELEGUES AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE BRESSE VAL DE SAONE

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour procéder à l'élection des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône qui est représenté pour notre commune par 2 délégués dont 1 titulaire et 1 suppléant.

Le syndicat mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un schéma de cohérence territoriale dont le périmètre a été arrêté par Monsieur le Préfet de l'Ain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer deux (2) délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la commune au Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône

* Délégué titulaire :
Monsieur Bertrand VERNOUX

* Délégué suppléant :
Monsieur Jean-Pierre RETY

13^{ème} QUESTION

ADHESION A UN GROUPEMENT POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Ouï cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

- AUTORISE Monsieur le Maire signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de REPLONGES.

14^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission bâtiment

La commission a balayé les dossiers en cours :

Dans le chapitre Electrification

Les travaux d'enfouissement (éclairage , orange , BT) Rue du Mottier sont terminés : mais pas totalement payés.

Concernant, les travaux d'éclairage route RD 1079, les mâts sont posés, mais il reste les raccordements à effectuer.

Une proposition d'enfouissement des réseaux Rue Janin avait été évoquée avec l'ancien conseil. Ces travaux devront être étudiés avec la commission voirie

Dans le chapitre Bâtiment

La commission établit la liste des travaux prévus ou à prévoir dans les différents bâtiments publics :

Installation de pare ballons au stade de foot (coté chapelle)

Mise en place de cylindres électroniques dans les bâtiments communaux

Vidéoprotection sur la salle Rue Janin

Fermeture du site de la Madeleine

Remplacement de la porte de la chaufferie Mairie

Etude pour extension du restaurant scolaire

Travaux annuels dans l'école (fermetures +sol)

Protection accueil Mairie
Clôture du jeu de pétanque à la madeleine
Remplacement des câbles support panneaux de basket
Lancer un appel d'offre restreint sur le remplacement de l'éclairage de la salle Rue Janin
Isolation des combles perdus par le SIEA

Eclairage du stade de foot

Une étude est en cours pour valider la possibilité de remplacer les 2 projecteurs par mât avec 3 projecteurs led par mât pour permettre d'avoir un niveau d'éclairement supérieur et surtout de conserver les 4 mâts (problématique de prise au vent avec les nouveaux projecteurs)
Les mâts ont été testés conforme dans la configuration actuelle.

Dans le chapitre fibre optique

Une réunion a eu lieu avec la personne en charge de la fibre au sein du SIEA et de l'entreprise attributaire de ce marché.

Pour rappel, le SIEA est maître d'ouvrage sur ce projet, le technicien du SIEA nous a confirmé que le déploiement de la fibre dans notre commune était inscrit au programme 2020 / 2021

A ce jour, les études sur plans débutent.

De l'automne 2020 à Mars 2021, les études sur le terrain devraient s'achever.

Les travaux devraient débuter entre le printemps 2021 et Février 2022.

Le chantier devrait finir vers Mars 2022.

Ces dates sont théoriques et restent à confirmer mais elles nous donnent une vision dans le temps.

Dans le chapitre Bâtiment technique

Les membres de la commission ont pris connaissance du projet de construction du bâtiment technique.

La commission a donné différentes idées de modifications tant intérieurs qu'extérieurs.

Elles seront proposées à l'architecte qui les validera ou non suivant les contraintes techniques

Une réunion sera organisée à la rentrée pour travailler les détails.

L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture reste à étudier.

Commission Voirie

La commission s'est réunie le 24 juin 2020

Désignation du vice-président de la commission : Christian GAULIN assumera cette fonction et aura la charge de l'ordre du jour et des comptes rendus.

Fonctionnement de la commission :

La commission se réunira une fois par trimestre au minimum, pourra participer, si nécessaire, à des réunions de chantier en journée, effectuer des visites sur site, si nécessaire.

Les compétences de la commission :

- 1 - elle a pour vocation d'émettre des avis, d'orienter et de formuler des propositions pour le conseil municipal sur l'entretien courant et les investissements concernant :

- les voiries, les chemins ruraux, les cheminements piétons ou cyclables,
- l'aménagement des espaces publics,
- les réseaux d'eaux pluviales.

Elle s'occupe également de la signalisation routière verticale et horizontale et de tous les aménagements sécuritaires.

Elle travaille en coordination avec les services techniques de la mairie pour prévoir le nettoyage des rues, trottoirs et grilles d'évacuation, ainsi que le fauchage-élagage des accotements. Elle peut être appelée à travailler avec d'autres commissions lors d'études de projets de réfections de rues.

- 2 - La commission a également en charge le suivi de la station d'épuration et de ses 30 km de réseaux : 26 km en séparatif et 4 km en unitaire.

En lien avec la chambre d'agriculture, elle suit le plan d'épandage des boues de la station

Bilan des travaux réalisés en 2019 ou en cours :

Fin des travaux sur la RD 1079, la rue du Mottier, réfection de l'impasse des Epitalières, Curage du bief de Communion,

Présentation de l'aménagement du parking entre la rue de la Prairie et la ruelle du Creux,

Une campagne de marquage est prévue d'ici octobre 2020.

Liste des projets pour les années à venir :

Après un tour de table où les membres de la commission sont invités à exprimer les projets qu'ils souhaiteraient voir se réaliser dans les années, à venir, à savoir :

Trottoirs et ralentisseurs route de Bâgé, rue de Saint André à Mons,

Cheminement piétons à réaliser (rue de la tour sortie du village, rue des Marchands...)

Visibilité carrefour Rue des Marchands rue du chemin vieux,

Piste cyclable carrefour du Creux route de Pont de Vaux en direction de Feillens,

Aménagement paysager de la route du Creux comme la RD 1079,

Aménagement de la rue Janin,

Chemin en bordure du canal et de la RD68A,

Goudronnage en bicouche du chemin des Maumes, rue de Paget, impasse Rosset, impasse Pussin ...

Quartier rue de Saint André rue de la Gabrielle,

Réparer l'affaissement de chaussée chemin du moulin vers les points d'apports volontaires,

Rue du Tourion étroite pour un trafic important

Les accotements de la rue du clos sont très dégradés voir dangereux pour la circulation vers le carrefour avec la rue de la Tour.

Sécurisation du virage rue du pré de l'étang.

Vu le fort trafic rue de Saint André, 700 véhicules jour, une réflexion sur la sécurisation du quartier rue de Saint André – rue de la Gabrielle a débuté en début d'année. Le responsable des services techniques a présenté à la commission trois scénarios pour ralentir la vitesse, détourner une partie de la circulation, prendre en compte un cheminement doux.

En conclusion à ce tour de table, Monsieur l'adjoint en charge de la commission voirie précise que certains projets devront s'inscrire dans la durée compte tenu des études à mener, du coût de leur réalisation.

Il demande à la commission de proposer pour le prochain conseil municipal quels sont les projets à lancer et études à mener pour 2020.

Propositions retenues pour 2020 et 2021.

La commission propose, pour l'année en cours,

- rues de la Gabrielle et de Saint André, dans un premier temps, d'essayer le scénario « rétrécissement de chaussée » puis d'organiser une réunion avec les riverains pour recueillir leurs avis et observations sur les trois propositions présentées,

- impasses non privées nécessitant un goudronnage en bicouche ou bitume, d'établir un inventaire des impasses concernées pour estimer le coût des travaux pour 2020,

- accotements rue du clos, impasses Rosset et Pussin et rue du pré de l'étang (busage pour la réalisation d'un cheminement doux), d'estimer le coût des travaux,

et de lancer, dès à présent, les études pour la réfection de la voirie d'ici 2022 de la rue Janin, vu les contraintes des réseaux d'eau et d'eaux pluviales, enfouissement d'une ligne à haute tension, etc ...

Commission scolaire

Il n'y a pas eu de réunion de la commission scolaire à proprement parlé sur cette période qui fut malgré tout animée par :

- la reprise de l'école par tous les enfants le 22 juin dernier avec des échanges entre les différents acteurs : école , garderie, cantine pour un accueil dans des conditions sanitaires favorables ;
- la commission scolaire a été invitée le 23 juin 2020 au conseil d'école où Mme COURT a présenté un bilan sur les périodes avant, pendant et après confinement. Cette année les sorties scolaires ont été annulées du fait du covid 19,
- pour la rentrée de septembre 2020, 291 enfants sont inscrits, les effectifs de l'école restent stables,
- Quatre enseignantes sont sur le départ, Mme SAFI, Mme MONTENOISE, Mme NEUILLET et Mme COURT, la directrice de l'école. A cette occasion, un pot de départ fut organisé en mairie hier en fin d'après-midi en présence des membres de la commission scolaire et de ses collègues enseignants. Monsieur PONCET Emmanuel, enseignant actuel à Replonges, prendra la direction intérimaire de l'école publique.
- Cet après-midi, la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 eut lieu, non pas en salle de Conseil comme habituellement en réunissant nos 2 écoles, mais en nous rendant dans les 2 classes de l'école publique d'une part, puis à l'occasion d'un apéritif de fin d'année organisé à l'école privée d'autre part,
- Enfin, Monsieur le Maire et moi-même avons rencontré les nouveaux membres du bureau de Carel, qui nous ont fait part de l'ouverture du centre de loisirs cet été, avec effectifs d'enfants réduits, sans propositions de camps ni sorties extérieures.

➔ Dans le cadre de l'ouverture de l'école après le confinement, Monsieur le Maire remercie tous les acteurs de cette reprise, l'équipe enseignante, l'AREPP, le sou des écoles et les services de la maire ; pour leurs investissements.

Commission information/communication

La commission information s'est réunie pour la première fois le 25 juin dernier, en premier lieu pour échanger sur les missions de cette commission, réfléchir sur l'organisation à mettre en place et se projeter vers de nouveaux supports de communication que nous étudierons lors de réunions plus spécifiques.

A cette période de l'année, il était important de se positionner sur l'édition d'un « Replong' Info » qui est distribué habituellement en début d'été, la commission a décidé de poursuivre l'élaboration de cette « revue » et a commencé à travailler sur son contenu.

Afin de pouvoir balayer plus facilement l'ensemble des réalisations et événements sur notre commune, la commission sollicite votre aide et vous remercie pour les prises de photos que vous pourriez faire et lui transmettre.

La prochaine commission est prévue le mardi 7 juillet.

Commission Environnement

La commission environnement s'est réunie vendredi 26 juin, à cette occasion, une présentation du calendrier annuel a été faite.

La commission a décidé de ne plus mettre en lumière les maisons fleuries du village, mais de valoriser l'engagement bénévole ainsi que le travail quotidien des employés municipaux.

Lors de cette réunion, plusieurs suggestions ont été faites :

- Installation de bancs à proximité de l'aire de jeux
- Suppression des massifs floraux à l'entrée de la commune, route de la prairie (trop souvent détériorés)
- Implantation d'arbres à divers points de la commune

Enfin, des premières discussions ont eu lieu autour du projet de réhabilitation de la mare de la Lye.

Commission Vie associative/ Information

Madame l'adjointe en charge des associations présente le rapport d'activités de la bibliothèque municipale pour l'année 2019.

Monsieur le Maire remercie l'équipe de bénévoles, pour la qualité de leur engagement.

15^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présentera les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

→ Cette question est sans objet.

16^{ème} QUESTION

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales

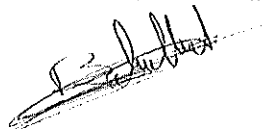
Monsieur le Maire transmet la convocation et les informations relatives à l'élection des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs.

Jurés d'assises

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des jurés d'assise qui ont été tirés au sort pour notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

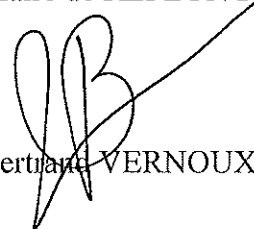
Le Secrétaire de séance



Kévin BATAILLARD



Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 09 juillet 2020,

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			